

2023-019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-04-03-15 CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON donne procuration à Norbert PERRIN ; Gilles SARACCO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Budget Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion du receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A SECTION INVEST En 2022 -1068	RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2021	RESTES A REALISER 2022 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	59 218.69 €		152 452.96 €	- €	- €	211 671.65 €
FONCT	2 334.75 €	- €	96 547.61 €	- €		98 882.36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	98 882.36 €
Affectation obligatoire :	- €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	98 882.36 €
Ligne 001 = 211 671.65 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : 7 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 13 AVR. 2023
Affiché le 13 AVR. 2023

NP

Délib-2023-04-03-15 - Affectation résultat exploitation 2022 M49

